



À compter du 26 mai 2026, vous aurez la possibilité de répartir le solde de la taxe d'apprentissage, en vous connectant à votre compte SOLTEA et désigner le lycée professionnel Joseph Gallieni de Fréjus et/ou flécher une ou plusieurs de ses formations.

Répartition de la taxe d'apprentissage :

100% versée à la caisse des dépôts et consignment

87% dédiée à l'apprentissage

13% à déclarer sur SOLTEA le LP Gallieni de Fréjus comme bénéficiaire



Les **13%** peuvent être répartis sur la plateforme SOLTEA à compter du **26 mai 2026**



Vous pouvez choisir le LP Joseph Gallieni de Fréjus ou flécher une formation



Le code **UAI** du lycée est : **0830960T**
le **SIRET** est : **198 309 601 00013**

En versant votre taxe d'apprentissage, vous soutenez le LP Joseph Gallieni de Fréjus autour de 4 axes :



Projets
pédagogiques
innovants



Renouvellement de
matériels,
modernisation des
plateaux techniques



Formations
adaptées aux
exigences des
entreprises



Développement
des compétences
de vos futurs
salariés

